

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES LODEVOIS&LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de Membres

En exercice : 21

Présents : 9

Exprimés : 11  
(dont 2 pouvoirs donnés)

Vote

Pour : 11

Blancs : 0

Nuls : 0

L'an deux mille vingt et un le 8 avril

Le conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, dûment convoqué à 14 heures 30 , s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET sous la présidence de REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S

Présents :

membres élus : GALEOTE Monique, Élue de la commune de Lodève, BAISET Martine, Maire de la commune de La Vacquerie, GALEOTE Monique Élue de la commune de Lodève, FRONTIN Claudine, Élue de la commune de Sorbs, PANIS Michel, Élu de la commune de Lodève, ALIBERT Damien, Élu de la commune de Lodève, LAATEB Claude, Élu de la commune de Lodève

membres qualifiés : MARTINEZ Marie-Line représentant l'association ACCORD, ABRIC Charles de l'association APF

Pouvoirs :

membres élus : LACAZE Lionel représentant l'association MJC, a donné pouvoir à REQUI Jean-Luc Président du C.I.A.S, CAUNES Jean Paul, représentant l'association l'OUSTALITE, a donné pouvoir à GALEOTE Monique Élue de la commune de Lodève

Absents :

membres élus : CANO Jésahel, Élu de la commune d'Usclas du Bosc, BATACHE Carmen, Élue de la commune de Saint Etienne de Gourgas, BOUSQUET Pierre-Paul, Maire de la Commune de St Pierre de la Fage, ENNADIFI Fatiha, Élue de la commune de Lodève

membres qualifiés : ALVERGNE Michel représentant l'A.G.E.S.P.A., CABANES Nelly, représentant l'association LES FICELLES, DAUNIS Solange représentant l'UDAFA, DELFORGE Clotilde représentant l'association ADAGES, AUDOUY Marie-Christine représentant l'Union Départementale des Foyers Ruraux, LEDERMAN THérèse représentant l'e CODEV Pays Coeur d'Hérault,

Membres consultatifs:

VALETTE Florence, Directrice du C.I.A.S  
FABRE Audrey, Adjointe à la Directrice du CIAS

n° CA CIAS 20210408 01

Délibération n°1

Approbation du compte de gestion 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31,

Considérant que le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le Trésorier de Lodève est conforme au compte administratif du CIAS,

**Considérant** qu'après rapprochement de compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le Trésorier a bien repris dans ses écritures, le montant du solde figurant au bilan 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** que le compte de gestion présente donc des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur,

**Considérant** que le Trésorier a transmis au CIAS son compte de gestion avant le 1<sup>er</sup> juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent :

- Pour : 11
- Blancs : 0
- Nuls : 0

et décident:

- d'approuver le compte de gestion 2020
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
- de charger Monsieur le Président de notifier la présente à Monsieur le Trésorier de Lodève
- de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité

Ainsi et fait et délivré les jours et an susdits et ont les délibérants signés au registre. Par extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Luc REQUI



PREFECTURE  
DE L'HÉRAULT

19 AVR. 2021

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.